



COMMUNE DE CHEYRES-CHÂBLES
CANTON DE FRIBOURG

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

DATE : 19 mars 2018

LIEU : CHEYRES

CONSEIL GENERAL

Présidence : Pochon Bernard

Présences: Balestra Raphaël, Bersier Louis, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Cornioley Christian, Gander Angélique, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Philippe, Pochon Bernard, Poretti Sébastien, Prébandier Krisztina, Rey Stéphane, Sauter Ludovic et Wyss Gérard.

Excusés : Grandgirard Janine, Heberling Sven, Pillonel Patrick, Rapo Philippe

Absente : Pillonel Romaine

La secrétaire du Conseil général : Danielle Bise

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pythoud Nicolas, Rosset Blanc Dominique, Ruffieux Jérôme et Schmid Sébastien

Excusée : Arnold Pascale

Le Président souhaite la bienvenue à cette 6^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

C'est avec impatience, que le Président prévient qu'il attend l'arrivée du printemps, car l'automne et l'hiver n'ont pas été tendres. D'abord Dame Nature avec quelques tempêtes puis une jeune vie venue s'échouer sur les berges du lac. Il ne peut que transmettre avec tristesse une pensée émue à sa famille.

« Bien avant que le printemps pointe son nez
Résonna le haka de jeunes guerriers
Cheyres-Okee cet hiver avait le vent en poupe
Ils ont soulevé avec fierté les deux coupes
Permettez-moi ce petit clin d'œil à la magnifique prestation de la troupe du vieux Pressoir ».

En préambule, le Président a le regret d'annoncer la démission de M. Patrick Chanez, Vice-président de la commission financière. Il le remercie et le félicite chaleureusement pour son engagement au sein de la commune et du Conseil général. Il lui souhaite de bonnes vibrations pour émerveiller chacun par sa passion, la musique.

A ce sujet, il passe la parole à M. Philippe Pillonel.

M. Philippe Pillonel s'exprime au nom de Janine Grandgirard, cheffe de liste de l'Entente communale. En tant que porte-parole, il remercie M. Patrick Chanez pour son travail et son engagement au sein du Conseil général. Patrick est toujours investi pour sa commune; il était dans l'équipe pour la mise en place du Conseil général; il a été Président de la commission, membre du bureau. C'est le premier qui avait déposé au Bureau du CG la proposition de fusion avec Châbles. Son esprit d'ouverture, ses prises de positions et sa compétence vont manquer à tous. Sa démission est compréhensible et la cheffe de groupe se dit désolée que certains faits lui aient particulièrement affecté. Elle lui souhaite bon vent à lui et sa famille, sachant qu'il aura toujours un rôle sur la vie politique de la commune. Mme Janine Grandgirard souhaite la bienvenue à M. Christian Cornioley qui reprend la place vacante, espère qu'il aura du plaisir au sein du groupe et qu'il y apportera du renouveau.

Le Président a le plaisir de féliciter M. Christian Cornioley pour son élection au Conseil général et lui souhaite au nom de tous une cordiale bienvenue.

Le Président demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 21 février 2018, par affichage au pilier public, par annonce dans le Cheyres-Châbles Info de mars et par publication sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le Président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : MM. Yves Chanez, Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

Le Président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Danielle Bise, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin de faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 25 Majorité : 13 Quorum atteint

Sont excusés : Mme Grandgirard Janine, M. Heberling Sven, M. Pillonel Patrick et M. Rapo Philippe

Il relève que ce soir, le Conseil communal est pour la première fois incomplet; Mme Pascale Arnold, étant excusée.

Il rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le Président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 18 décembre 2017
2. Isolation et étanchéité du bâtiment sis à la rue de Verdon-les-Bains 331 et rénovation de l'appartement du 2^{ème} étage, avec crédit y relatif
3. Réaménagement du ruisseau de la Croix, avec crédit y relatif
4. Création d'un Jardin du Souvenir, avec crédit y relatif
5. Approbation du règlement scolaire
6. Approbation du règlement relatif à l'octroi d'une prime d'encouragement à la formation

7. Dissolution de la commission temporaire de structures et rémunérations
8. Election du (de la) Président(e) du Conseil général
9. Election du (de la) Vice-président(e) du Conseil général
10. Election d'un(e) membre à la commission financière
11. Proposition de Mme Krisztina Prébandier : aménagement d'un chemin pédestre reliant Cheyres et Châbles
12. Proposition de M. Louis Bersier : modification de l'accès aux parcelles 5061 et 5062
13. Proposition de M. Louis Bersier : élaboration d'un règlement sur la taille des haies
14. Informations du Conseil communal
15. Informations du Conseil général
16. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 25 voix.

Le Président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 18 décembre 2017

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Il remercie la secrétaire Mme Danielle Bise pour sa rédaction.

2. Isolation et étanchéité du bâtiment sis à la rte d'Yverdon-les-Bains 331 et rénovation de l'appartement du 2^{ème} étage, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Sébastien Schmid pour la présentation de cet objet.

Introduction : suite à la résiliation du bail pour fin mars 2018 de l'appartement situé au deuxième étage, un état des lieux complet du bâtiment a été réalisé et différents scénarios ont été discutés au sein du Conseil communal. Ce dernier a choisi l'option de rénover complètement cet appartement au vu de son mauvais état et de profiter des travaux pour isoler complètement les façades et le toit ainsi que de refaire l'étanchéité de la lucarne.

Description du projet

Rénovation de l'appartement du deuxième étage :

- Réfection des installations électriques, du chauffage (plus conformes) et des sanitaires
- Réfection des cloisons, des portes intérieures, des revêtements de sol, des parois, des plafonds et des peintures
- Installation d'une nouvelle cuisine en remplacement de l'actuelle qui date de 1954
- Changement des fenêtres, mise en place d'une fenêtre supplémentaire ainsi que de deux petits Velux

Isolation des façades et du toit / étanchéité de la lucarne :

- Réfection de la toiture (charpente et ferblanterie + double isolation)
- Isolation périphérique des façades

Coûts

Travaux préparatoires et gros oeuvre	CHF	HT	173000.00
Installations et aménagements intérieurs	CHF	HT	90000.00
Honoraires, taxes et frais	CHF	HT	31500.00
Divers et imprévus	CHF	HT	10000.00
Sous-total	CHF	HT	304500.00
TVA 7.7 %	CHF	HT	23446.50
Total Crédit demandé TTC	CHF	TTC	327946.50
- Subventions énergie	CHF		- 37000.00
TOTAL des travaux à charge de la commune	CHF	TTC	290946.50

M. Sébastien Schmid précise que l'étude a déjà été réalisée et que des offres ont été envoyées et reçues par pratiquement tous les maîtres d'état pour disposer d'un coût qui tienne la route.

Une étude d'ambiance a dû aussi être effectuée car le bâtiment en contient, ce qui augmente passablement les coûts pour la transformation.

Planification des travaux : en cas d'acceptation du crédit demandé, les travaux pourront commencer immédiatement après la mise à l'enquête (fin avril/début mai).

Si les disponibilités ne sont pas suffisantes dans le courant 2018, le Conseil communal propose de faire un emprunt bancaire de CHF 291000.- qui aura un coût d'intérêt de CHF 3492.-/an et un amortissement annuel obligatoire dès l'année suivant la fin de la réalisation des travaux de 1 % soit CHF 2910.-

Le Conseil communal souhaite que le Conseil général accepte le crédit d'investissement de CHF 327946.50 TTC pour l'isolation et l'étanchéité du bâtiment communal sis à la route de Verdons-Bains 331 à Cheyres ainsi que la rénovation complète de l'appartement du 2^{ème} étage. Part à charge de la commune après déduction des subventions : CHF 290946.50.

M. Sébastien Schmid passe en revue quelques plans concernant le projet.

Quelques précisions : lors de la séance d'information, le projet a fait l'objet de bon nombre de questions.

Première question : rendement des bâtiments. De manière générale, les rendements des bâtiments de la commune de Cheyres-Châbles sont faibles. Une analyse a été effectuée toutefois pour déterminer l'état par rapport aux m² (loyer brut) :

- Ferme Märki CHF 153.-/m²
- Rue de la Chapelle 26 CHF 148.-/m²
- Immeuble Moullet CHF 123.-/m²

Aujourd'hui, CHF 25'550.- de rendement sur l'immeuble Moullet. Après rénovation : CHF 33'000.-. Cela comprend une répercussion de ces frais sur l'énergie et également une augmentation du m² habitable dans l'appartement du 2^{ème} étage. Au final, le rendement sera de CHF 147.-/m². Ce qui rejoint le résultat des autres immeubles. Pour se faire une idée, après la rénovation de la ferme Märki, le m² passera à CHF 230.-. Il faut savoir aussi que les loyers ne peuvent pas être augmentés. Bien au contraire, depuis plusieurs années, ils auraient même dû être baissés. Ces loyers pourraient toutefois être réadaptés en profitant des dépenses liées à l'énergie avec comme conséquence pour les locataires une baisse au niveau des charges.

La deuxième question posée se rapporte à l'investissement en lui-même par rapport au bâtiment. M. Sébastien Schmid a recherché dans les dossiers et ce bâtiment a été valorisé lors de l'achat à CHF 445'000.-. Les rénovations successives retrouvées se montent à env. CHF 50'000.-. Aujourd'hui, le Conseil communal vous propose une transformation et rénovation complètes, y compris les codes d'énergie pour CHF 300'000.-. Ce qui nous amène à un total de CHF 795'000.- pour une quasi totale rénovation. Ce bâtiment est composé de 3 appartements de 3,5 pièces, 225 m² habitables. Les coûts pour cette transformation comme présentée sont donc raisonnables.

Certains ont reproché un manque de vision. La vision du Conseil communal est assez claire. Il a décidé de ne pas toucher cette zone pour plusieurs raisons. Après démolition, le terrain pourrait accueillir deux immeubles comme au quartier de la Condémine. Au bas mot, ce genre de projet coûterait 7 mio. Il faudrait également reconstruire une halle de voirie pour min. 1,5 mio. A ce jour, ni le budget, ni le plan financier ne peuvent supporter une telle dépense. D'autres objets passent en priorité pour les investissements futurs.

La commune a également une obligation de entretien. Dans tous les cas, le toit et l'isolation et l'étanchéité du toit devront être faits au moyen du budget de fonctionnement. Ce bâtiment ne peut pas rester dans l'état actuel.

L'autre obligation de la commune demeure dans l'exemplarité.

Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour la présentation de son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive cette demande de crédit le 27 février 2018. M. Sébastien Schmid, Conseiller communal, a présenté le dossier et a répondu aux questions.

Cet investissement ne fait effectivement pas partie des investissements prévus pour l'année en cours car la sortie du locataire n'était pas prévue au moment de l'établissement des budgets. Ce changement de locataire offre également la possibilité de procéder à différents travaux dans le but d'obtenir des synergies.

Si la nécessité des travaux (urgence) n'est plus à démontrer, la vision à moyen terme, à savoir la législature actuelle, ne laisse malheureusement pas de place pour d'autres investissements. La commission financière souhaite sensibiliser le Conseil communal et le Conseil général sur l'affectation à long terme de ce bâtiment, point actuellement pas clairement défini.

De même, si le crédit est accepté, il serait certainement judicieux de procéder à la déconstruction de la grange Moullet dans le même temps. En effet, un montant de CHF 50'000 est prévu au budget d'investissement 2018, sous réserve de l'octroi de crédit.

En conclusion, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter l'investissement proposé, d'un montant de CHF 291'000 (TTC), financé par les liquidités ou, si ces dernières sont insuffisantes, par un emprunt bancaire.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

Question de M. Florian Monney. Conscient du fait qu'une étude ait été effectuée pour ce projet dans cette zone-là, il demande si une réflexion a été faite pour améliorer l'accès au local de voirie actuellement très étroit.

L'accès est effectivement un souci mais M. Sébastien Schmid prévient qu'après la démolition de la grange, l'élargissement de la sortie peut être envisagé avec le retrait du mur sec. L'autre alternative consisterait à sortir au travers du jardin. Le projet avait été discuté il y a déjà quelques années avec le locataire qui n'était pas favorable. A ce jour, cette option n'a pas été rediscutée avec l'intéressé.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour l'isolation et l'étanchéité du bâtiment sis à la rte de Verdun-les-Bains 331 et rénovation de l'appartement du 2^{ème} étage, lèvent la main».

Vote :**Approbation : 9 Avis contraire : 16 Abstention : 0**

L'isolation et l'étanchéité du bâtiment sis à la rte de Verdon-les-Bains 331 et rénovation de l'appartement du 2^{ème} étage, avec crédit y relatif, sont refusées par 16 voix.

3. Réaménagement du ruisseau de la Croix, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Fabien Monney pour la présentation de cet objet.

La vue aérienne présentée montre que le projet s'étend sur 300 m. Il s'étend de la voie CFF à l'embouchure du lac de Neuchâtel. Problématique : le ruisseau de la Croix présente des déficits sécuritaires et écologiques sur son cours aval. Une sous-capacité hydraulique existe au niveau du voûtage de la route de Crevel et à son aval, en rive gauche. Les habitants de cette zone ont manifesté leurs craintes par rapport aux crues et débordements du ruisseau de la Croix à de nombreuses reprises auprès des autorités communales. Les autorités communales souhaitent assainir l'état sécuritaire actuel de ce ruisseau tout en revitalisant son cours d'eau, revitalisation qui est également souhaitée par l'Association de la Grande Cariçaie et le canton de Fribourg.

Descriptif du projet : trois variantes ont été développées par notre mandataire, le bureau d'ingénieur Biol Conseils, pour répondre aux objectifs définis par la commune, la Grande Cariçaie et le canton. La variante retenue est présentée ce soir. Elle permet de conjuguer au mieux la protection des biens et des personnes en rive gauche pour la pluie centennale et de réaliser des mesures de revitalisation ambitieuses pour un coût global équilibré.

Le projet lui-même est divisé en trois sous-tronçons.

Sous-tronçon 1 : la géométrie et la pente du lit seront adaptées à l'amont de la route de Crevel, sur environ 45 m. Des enrochements non jointoyés seront posés à proximité de la demi-buse. La canalisation en béton - diamètre 800 mm - est remplacée par une demi-buse métallique d'une longueur de 8 m, d'une largeur de 4.55 m et d'une hauteur de 1.61 m. Avec le nouveau gabarit du lit, cette buse permettra le passage de la crue centennale. La mise en œuvre de la buse nécessitera la reprise de la route de la Crevel sur environ 25 m. Les accès perpendiculaires à la route seront aussi légèrement adaptés. La commune de Cheyres-Châbles profitera de ces travaux pour faire transiter une conduite d'eau potable sous le ruisseau.

Sous-tronçon 2 : ce sous-tronçon de 125 m se caractérise par un élargissement de son lit majeur et la création d'un espace de mobilité pour le chenal. L'élargissement se fera par des emprises en rive droite, en milieu forestier. Les abattages d'arbres seront limités au strict minimum. Aucun semis ne sera réalisé sur les nouvelles berges afin de favoriser le développement d'une flore spontanée. Quelques essences ligneuses pourront être plantées de manière éparsée. Le sentier conduisant au lac aura une largeur de 2 m, accotement compris. Il sera composé d'une piste de copeau. A l'aval du sous-tronçon 2, une passerelle en bois conduira ce sentier en rive gauche.

Sous-tronçon 3 : ce sous-tronçon de 100 m sera peu modifié. Seule la berge en rive droite sera arasée sur environ 50 m. Cet arasement, couplé à la mise en œuvre d'un seuil et d'un rétrécissement, conduira à un déversement effectif dès un débit supérieur à 50 l/sec. Le chemin existant en rive droite sera supprimé lors de l'arasement et translaté en rive gauche. Un décapage de roselière des rives est prévu en rive droite, à la hauteur du déversoir. Ce décapage permettra d'absorber les volumes d'eau déversés.

Les riverains sont associés au projet de réaménagement et de revitalisation du ruisseau de la Croix. Une présentation de l'avant-projet a été organisée en présence des riverains directs le vendredi 9 février 2018. Celui-ci a été bien accueilli et n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Répartition des coûts du projet :

Répartition des coûts entre les partenaires du projet
Confédération et Canton (taux moyen ~70 %)

CHF 144'000.-

Tiers (Grande Cariçaie) (taux moyen ~15%)	CHF 33'000.-
Commune de Cheyres-Châbles (taux moyen ~15%)	CHF 33'000.-
Projet connexe communal (100% à charge commune)	CHF 5'000.-
Total final à charge de la commune	CHF 38'000.-

La commune assure le rôle de maître d'ouvrage, c'est-à-dire qu'elle financera provisoirement la totalité du projet soit CHF 215'000.-. Elle recevra ensuite la totalité des subventions et participations des partenaires après sa réalisation, soit un retour de CHF 177'000.-.

Le total final à charge de la commune est de CHF 38'000.- TTC.

Le coût global du projet est de CHF 215'000.- et correspond à la demande de crédit faite ce soir. Le financement est assuré par les liquidités communales.

Le Conseil communal demande en conséquence au Conseil général de bien vouloir lui octroyer un crédit de CHF 215'000.- TTC pour le réaménagement et la revitalisation du ruisseau de la Croix à Cheyres.

Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour la présentation de son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive cette demande de crédit le 27 février 2018. Monsieur Fabien Monney, Conseiller communal, a présenté le dossier et a répondu aux questions.

Les trois partenaires impliqués dans ce dossier, à savoir la commune de Cheyres-Châbles, le Canton de Fribourg et l'Association de la Grande-Cariçaie se sont mis d'accord sur la variante optimale. Ces travaux réduiront également le nombre d'interventions des pompiers.

Ce montant est prévu dans le budget des investissements 2018, pour un montant de CHF 220'000. Après subventions et répartition des coûts entre les partenaires, le charge de la commune devrait s'élever à CHF 38'000.

De plus, ces travaux vont également permettre le déplacement d'une conduite d'eau potable sous le ruisseau. Notons finalement que si les travaux représentent un réel investissement, les éventuels futurs frais d'entretien ne sont pas à négliger.

En conclusion, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter l'investissement proposé, d'un montant de CHF 215'000 (TTC), financé par les liquidités.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour le réaménagement du ruisseau de la Croix, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit est accepté par 25 voix.

4. Création d'un Jardin du Souvenir, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Fabien Monney pour la présentation de cet objet.

Actuellement, la possibilité d'inhumer les défunts dans un Jardin du Souvenir est inexistante au cimetière de Cheyres. Le Conseil communal souhaite palier à cette situation en créant en tel aménagement funéraire.

Descriptif : le Jardin du Souvenir comprend les éléments suivants :

- Une décoration intérieure en bronze
- Une inscription «Jardin du Souvenir » en lettres en bronze
- Un caveau à cendres enterré, avec bouchon et système de fermeture
- Posée au sol, une plaque en pierre naturelle pour la dépose de fleurs
- Une bordure double en escalier en grès de la Molière pour compenser la pente du terrain
- Une décoration en gravier
- Deux bancs arrondis en grès de la Molière bleu

Le coût de ce projet est de CHF 15'000.- TTC.

Cinq offres ont été déposées auprès de professionnels de la région. Seules 3 entreprises ont répondu. L'offre retenue provient d'une entreprise staviacoise dont le projet a été présenté précédemment.

Le financement s'effectuerait par les liquidités communales.

En conclusion : le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir lui octroyer un crédit de CHF 15'000.- TTC pour la création d'un Jardin du Souvenir au cimetière de Cheyres.

Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour la présentation de son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive cette demande de crédit le 27 février 2018. Monsieur Fabien Monney, Conseiller communal, a présenté le dossier et a répondu aux questions.

Ce nouvel ouvrage vient en complément des tombes et du columbarium et vise à pallier un manque actuel.

Ce montant est prévu dans le budget des investissements 2018, pour un montant de CHF 30'000.

En conclusion, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter l'investissement proposé, d'un montant de CHF 15'000 (TTC), financé par les liquidités.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour la création d'un Jardin du Souvenir, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit pour la création d'un Jardin du Souvenir est approuvé à l'unanimité..

5. Approbation du règlement scolaire

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à Mme Dominique Rosset Blanc pour la présentation de cet objet.

Le règlement scolaire de la commune de Cheyres-Châbles soumis ce soir comporte des éléments nouveaux, exigés par la loi scolaire cantonale adoptée en 2016.

Celle-ci a par exemple supprimé la commission scolaire dont les compétences décisionnelles et d'organisation des classes ont été déléguées soit à la commune, soit à la /au responsable de l'établissement. Ce rôle de responsable est en effet apparu dès l'entrée en vigueur de la Loi, en 2016. Pour rappel, il est occupé, dans notre cercle, par Mme Florence Pittet-Goumaz que Mme Rosset Blanc profite de remercier ici de son implication dans la vie et le devenir de l'établissement. Un autre changement dans ce règlement scolaire concerne les transports désormais entièrement à la charge des communes. Les modalités de l'organisation de ces transports figurent à l'article 2. Ce transfert de financement implique naturellement une modification des coûts dont le budget communal 2018, qui a été soumis en décembre au Conseil général, tient déjà compte. L'article 6 du règlement maintient toutefois les transports scolaires à charge des parents lorsque l'enfant n'est pas scolarisé dans le cercle, pour des raisons de langue ou de choix des parents, sous réserve de l'approbation de la DICS ou de l'inspectorat scolaire.

Il est fait aussi mention de la sécurité sur le chemin de l'école (article 3) qui n'autorise l'usage de la bicyclette que depuis la 6H et, surtout, rappelle à l'alinéa 3 que « Les parents véhiculant leurs enfants à l'école en voiture les déposent et les attendent sur les places de stationnement des parkings communaux. Et non au bord de la route ou sur les trottoirs ».

Un autre élément nouveau est l'instauration d'un Conseil des parents dont la constitution et le fonctionnement sont détaillés dans les articles 9, 10 et 11. Constitué de 6 représentants de parents (qui forment donc une majorité), de représentants des enseignants et de l'autorité communale, ce Conseil des parents sera consulté sur des thématiques qui touchent à la collaboration école-parents, au bien-être des élèves ou à leurs conditions d'étude. Il n'aura cependant pas de compétence décisionnelle ou pédagogique, ni la fonction d'aborder les situations individuelles des élèves ou des enseignant-e-s. Il sera aussi appelé à soutenir ou proposer des activités au bénéfice des élèves et de la vie scolaire du cercle. Il ne reprend donc pas l'intégralité des tâches autrefois confiées à la commission scolaire mais garantit une possible implication des parents dans la vie du cercle.

Mme Dominique Rosset Blanc en vient maintenant à l'article 5, résultat d'un coup de tonnerre dans le ciel scolaire helvétique. Suite au recours de parents contre un article de la loi scolaire de Thurgovie, le Tribunal fédéral a précisé les modalités de la gratuité de l'école publique. Daté du 7 décembre et publié le 27 décembre dernier, cet arrêt exclut toute facturation aux parents, qu'il s'agisse de factures d'écologie, de moyens d'enseignement ou de participation à des excursions, activités sportives ou culturelles. Seul un forfait correspondant à la nourriture peut être facturé. Le Département de l'instruction publique a adapté dans l'urgence l'article 5, en fonction de cet arrêté fédéral qui a désormais force de loi :

¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal.

Elle se monte au maximum à CHF 16.- par jour et par élève.

Le devenir des courses d'école, excursions, camps de ski et des camps verts est évidemment concerné, voire menacé. Pour tenter malgré tout de garantir aux élèves un nombre d'activités satisfaisant, le Département va créer un groupe de travail chargé de trouver des solutions entre les partenaires que sont l'Etat, les communes et les établissements scolaires.

Parallèlement, au niveau suisse, les départements cantonaux travaillent à trouver une ligne commune et surtout une marge d'interprétation juridique de cet article qui, en autorisant de ne facturer aux parents que des frais de repas, ne tient pas du tout compte d'autres économies éventuelles induites par les semaines de camps, les excursions sportives ou culturelles. Le règlement communal de Cheyres-Châbles se doit de reprendre l'article 5 tel qu'il est transmis par le Service juridique de la DICS. Reste à espérer que les juristes trouveront les failles et surtout les arguments susceptibles de rendre cette notion de gratuité scolaire beaucoup plus souple et de lui redonner du bon sens. Toute modification ultérieure de cet article serait évidemment transmise et intégrée à notre règlement. Du document proposé comme tout règlement soumis à l'approbation des services juridiques cantonaux n'a rien d'une invention spontanée. Il est essentiellement constitué d'articles imposés par la loi scolaire, elle-même en lien avec la loi fédérale. L'école en elle-même n'est pas de la compétence communale mais certaines modalités le sont. Ainsi ce qui touche au chemin de l'école, au respect du matériel scolaire, des locaux et des bus ou à l'organisation du Conseil des parents.

Le Conseil communal, à l'unanimité, propose au CG d'approuver ce règlement scolaire.

Le Président remercie Mme Dominique Rosset Blanc et ouvre la discussion.

M. Christian Cornioley relève que pour faciliter la lecture d'un tel règlement, il serait intéressant d'identifier les articles de loi qui sont exigés à l'inverse ou pas des autres.

Mme Dominique Rosset Blanc répond que tous les règlements sont imposés. En revanche, typiquement l'organisation du Conseil des parents : entre un cercle scolaire qui comporte 3 établissements p. ex. ou un cercle scolaire réparti sur 2 sites comme le nôtre, le choix du nombre de parents sera différent. Ce sont précisément des adaptations au niveau du règlement. Pour ce qui est spécifiquement scolaire, la commune n'a rien à dire.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement scolaire, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 1 Abstention : 1

Le règlement est approuvé par 23 voix.

6. Approbation du règlement relatif à l'octroi d'une prime d'encouragement à la formation

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à M. Pierre-Yves Dietlin pour la présentation de cet objet.

Dans le cadre de l'harmonisation de nos pratiques, la commune a constaté qu'il n'existait aucun règlement formel concernant l'octroi de prime d'encouragement à la formation, tant à Châbles qu'à Cheyres.

Dans les faits, Châbles donnait CHF 200.- par année et Cheyres CHF 300.-.

Conformément à la règle voulant que l'on prenne la plus favorable des situations après la fusion, en 2017, CHF 300.- ont été versés par bénéficiaire.

Il n'existe pas de bases légales fédérale ou cantonale concernant ce sujet, les communes n'agissant que sur base volontaire. Le Conseil communal trouve que ce geste consenti est important et souhaite ancrer ce principe dans un règlement communal, de manière à être parfaitement en règle.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter le règlement proposé.

Le Président remercie M. Pierre-Yves Dietlin et ouvre la discussion.

M. Christian Cornioley souhaiterait qu'au point de vue communication à la population, l'octroi de cette prime d'encouragement à la formation soit insérée dans le bulletin communal.

M. Pierre-Yves Dietlin répond qu'il prend note de sa remarque et qu'une information sera publiée dans le Cheyres-Châbles Info de novembre.

Mme Magali Chanez intervient pour compléter cette démarche et souhaiterait en outre que cette information figure également sur le site internet comme cela se fait dans d'autres communes.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement relatif à l'octroi d'une prime d'encouragement, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Le Président tient à remercier la commune qui est une des rares à octroyer ce genre de primes d'encouragement à la formation.

Il profite également de remercier le Conseil communal pour la qualité de ses dossiers et ses présentations.

7. Dissolution de la commission temporaire de structures et rémunérations

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à M. Raphaël Balestra, Vice-président de la commission pour la présentation de cet objet.

La commission de rémunérations a été formée dans le but de donner des règles dans le cadre des rémunérations du Conseil général dont le règlement a été adopté le 1^{er} mai 2017 pour la législature 2017-2021. Aujourd'hui, cette commission n'a plus lieu d'être puisque les décisions ont été approuvées. Une dissolution de cette commission est donc demandée.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la dissolution de la commission temporaire de structures et rémunérations, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La dissolution de la commission temporaire de structures et rémunérations est acceptée par 25 voix.

8. Election du (de la) Président(e) du Conseil général

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président annonce que le bureau fait état d'une seule candidature, celle de M. Florian Monney, membre du groupe Châbles et actuel Vice-président du CG. Il passe la parole à M. Raphaël Balestra, représentant du groupe de Châbles.

Au nom du groupe « Châbles », M. Raphaël Balestra a le plaisir de présenter la candidature de M. Florian Monney à la Présidence du Conseil général. Âgé de 58 ans, Florian est une personnalité bien connue du village. Père de 3 enfants et grand-père à plusieurs reprises, la résolution des chamailleries est certainement une qualité et un atout qu'il possède et qui pourra l'aider dans ses fonctions futures. Agriculteur à Châbles, Florian Monney travaille aussi depuis de nombreuses années pour la commune, où il se charge notamment de divers travaux pas toujours faciles comme le déneigement. Très bricoleur, il a aussi été l'artisan de la crèche animée de Châbles pendant de nombreuses années. Il a également une passion pour le sport automobile et cet élément est reconnaissable lorsque le drapeau « Ferrari » flotte lors des jours de grand prix. Très connu aussi dans le milieu associatif, Florian organise ou participe assidûment aux fêtes villageoises. Après une année à la vice-présidence auprès de Bernard comme Président, il pense qu'il aura eu l'occasion de beaucoup apprendre sur le fonctionnement et qu'il sera à même de gérer le tout de main de maître.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

Comme ce n'est pas le cas, le Président proclame l'élection tacite de M. Florian Monney en tant que Président du Conseil général de Cheyres-Châbles conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. M. Bernard Pochon le félicite et propose à l'assemblée de l'applaudir.

9. Election du (de la) Vice-président(e) du Conseil général

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président annonce que le bureau fait état d'une seule candidature, celle de M. Sébastien Bise, membre du groupe « Engagement ».

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président procède à l'élection tacite de M. Sébastien Bise en tant que Vice-président du Conseil général de Cheyres-Châbles conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Il le félicite et propose également à l'assemblée de l'applaudir.

Le Président tient à signaler que la liste « Entente communale » n'a pas proposé de candidats à la Présidence et à la Vice-présidence pour la deuxième année consécutive.

10. Election d'un(e) membre à la commission financière

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Suite à la démission de M. Patrick Chanez, le Conseil général doit élire un nouveau membre au sein de la commission financière. Le Bureau a reçu la candidature de M. Philippe Rapo, membre du groupe «Entente communale».

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'applaudir M. Philippe Rapo pour son élection à la commission financière.

11. Proposition de Mme Krisztina Prébandier : aménagement d'un chemin pédestre reliant Cheyres et Châbles

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

M. Louis Bersier intervient pour prévenir qu'en tant que propriétaire de parcelles sur le tracé rattaché à la proposition de Mme Prébandier, il se récuse.

Le Président passe la parole à Mme Krisztina Prébandier afin qu'elle réitère sa proposition.

La proposition concernait un chemin pédestre reliant Cheyres et Châbles. Un chemin traversant des parcelles dont les propriétaires ont émis un préavis favorable. Il sera judicieux de pouvoir rejoindre les deux villages par un chemin le plus court possible. Le tracé permettrait de se rendre aisément à la gare ou aux manifestations à pied. C'est pourquoi, Mme Krisztina Prébandier demande au Conseil communal d'avaliser ce projet et de préparer un budget pour sa réalisation.

Le Président demande si le Conseil communal désire s'exprimer sur ce sujet.

M. Fabien Monney signale que le Conseil communal a étudié le projet proposé par Mme Krisztina Prébandier qui consiste à l'aménagement d'un chemin de randonnée pédestre reliant Cheyres à Châbles avec un itinéraire passant par les vignes situées sous Béthanie. Sur le schéma remis par l'initiatrice, la proposition consiste à créer un aménagement sommaire pour franchir le pont routier

de la route cantonale et un nouveau tracé dans la forêt sur la partie supérieure du chemin pédestre. Déblée, le Conseil communal constate que le transit sur le pont routier ne pose pas de problème s'il est emprunté par les utilisateurs sur sa gauche par la banquette existante, comme actuellement. Ils doivent néanmoins rester attentifs lors de la traversée de la route cantonale. Pour transiter à droite du pont routier, il faudrait créer un accès en dénivelé sous la forme d'un escalier ou d'un sentier abrupt qui descendrait jusqu'au ruisseau pour remonter de l'autre côté. Cet accès oblige à obtenir l'accord du propriétaire du fond traversé, moyennant également la conclusion de servitudes pour garantir la pérennité de l'aménagement. Cet aménagement spécifique devra être régulièrement entretenu afin d'éviter tout accident. Le tracé dans la forêt indique également l'aménagement d'un nouveau tronçon sur parcelles forestières privées. En plus de l'aspect technique, cet aménagement requiert également la constitution d'une servitude foncière en faveur de la commune de Cheyres-Châbles. L'inscription de ces servitudes n'est de loin pas acquise. L'accord oral des propriétaires précités n'est pas suffisant et le versement d'éventuelles indemnités de passage n'est ni envisageable, ni désiré par la commune. Le Conseil communal remarque que cette liaison pédestre existe déjà et satisfait les besoins actuels et futurs des utilisateurs. Elle a une valeur de nature purement touristique. Elle est particulièrement appréciée des promeneurs et autres amis de la nature qui l'utilisent lors de leur balades que ce soit en provenance ou à destination des villages de Châbles ou l'oratoire de Bonnefontaine. Le profil différent tout au long du tracé en fait son charme. Il s'agit en outre d'un itinéraire balisé du tourisme pédestre signalisé par les panneaux jaunes correspondants. Il satisfait donc aux critères pour ce type de chemin et correspond aux besoins des divers utilisateurs. En conséquence, le Conseil communal recommande de rejeter la proposition de Mme Krisztina Prébandier, la liaison actuelle donnant entière satisfaction.

Le Président remercie M. Fabien Monney et ouvre la discussion.

Mme Krisztina Prébandier remercie l'intervenant pour ses réflexions et émet quelques remarques. Premièrement, oui ce projet exigera l'accord des propriétaires, tâche qui incombera au Conseil communal. Deuxièmement, le chemin proposé par le Conseil communal est, il est vrai, un chemin pédestre pour les promeneurs mais il n'est pas utilisable par tous les temps; par temps de pluie, il devient impraticable, le passage de vélos tout-terrain est également dangereux. Elle estime que l'investissement vaut la peine pour faire un chemin, pas pour les touristes mais pour les habitants de Cheyres-Châbles.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de Mme Krisztina Prébandier pour l'aménagement d'un chemin pédestre reliant Cheyres et Châbles, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 13 Avis contraires : 9 Abstentions : 2

La proposition est approuvée par 13 voix.

M. Louis Bersier peut réintégrer la séance.

12. Proposition de M. Louis Bersier : modification de l'accès aux parcelles 5061 et 5062

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Louis Bersier afin qu'il réitère sa proposition.

M. Louis Bersier revient sur le sujet de l'aménagement actuel autour de l'école. Selon renseignements pris, l'ancien restaurant de l'Écu va certainement être aménagé en appartements et les travaux devraient commencer d'ici la fin de l'année. La proposition initiale était donc de modifier la sortie pour les propriétaires des parcelles 5061 et 5062, MM. Mathieu Rapo et Pierre-André Seydoux par le chemin de l'École, le long des places de parc en face de chez Volg. Du fait que l'Écu va être transformé, les places de parc vont diminuer. M. Louis Bersier souhaite dès lors

modifier sa proposition et émet la demande suivante : étudier un concept autour de l'école et le long du chemin de l'école direction de l'Écu.

Le Président s'adresse alors au Bureau pour demander si le changement dans le libellé de la proposition peut être modifié. Le Bureau donne son accord.

Le Président reformule la proposition de M. Louis Bersier : étude d'un concept autour de l'école pour l'accès aux parcelles 5061 et 5062 et demande à l'initiant de l'approuver.

M. Louis Bersier approuve et émet l'idée que la commission de la ferme Märki en fonction actuellement pourrait traiter cette étude.

Le Président s'adresse au Conseil communal et demande s'il désire s'exprimer.

M. Nicolas Pythoud répond qu'il avait préparé un message correspondant à la proposition initiale et là, avoue n'avoir pas connaissance de tous les tenants et aboutissants, mais rappelle qu'une étude de mobilité avait été effectuée par Team+ lors de la précédente législature. A sa connaissance, dans cette étude figuraient notamment les arrêts de bus ou les lignes jaunes pour renforcer la sécurité autour de l'école. Il estime qu'une nouvelle étude ne serait pas nécessaire dans ce cas précis car elle n'amènerait rien de nouveau. Toutefois, avant de donner une réponse, des discussions auront lieu au sein du Conseil communal.

Mme Magali Chanez ajoute que cette étude a du sens si une réflexion est faite au niveau d'aménagement de places de parc au centre du village, une fois que l'Écu sera aménagé en appartements et utilisera les places de parc actuelles disponibles pour le magasin et l'église. Comme discuté en séance d'information, la réflexion doit se faire de manière plus élargie et pas uniquement concentrée autour de l'école.

M. Philippe Pillonel pense qu'il faut aussi tenir compte de la nouvelle affectation de l'école qui n'aura probablement plus le même usage dans quelques années. La réflexion à mettre en œuvre à tout le quartier doit prendre en compte l'ensemble des diverses activités qui auront lieu sur ce périmètre. Il ne sert à rien d'investir à court terme puisque la situation va évoluer.

Le libellé de la proposition est dès lors la suivante : « *Elaboration d'un concept de circulation concernant la circulation dans le quartier de l'école* ».

M. Jérôme Ruffieux indique que l'étude précitée qui date de 3 ans a coûté CHF 30'000.-. Avant de réinvestir dans une étude, M. Ruffieux pense qu'il faut obtenir le plus de précisions et d'éléments possibles concernant ce nouveau concept.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« *Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de M. Louis Bersier sur l'élaboration d'un concept concernant la circulation dans le quartier de l'école, lèvent la main* ».

Vote :

Approbation : 14 Avis contraires : 10 Abstention : 1

La proposition de M. Louis Bersier sur l'élaboration d'un concept concernant la circulation dans le quartier de l'école est approuvée par 14 voix.

13. Proposition de M. Louis Bersier : élaboration d'un règlement sur la taille des haies

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Louis Bersier afin qu'il réitère sa proposition.

M. Louis Bersier déclare que fréquemment les citoyens demandent quelles distances sont à respecter concernant les haies ou les barrières. Différentes lois existent à ce sujet : la loi sur les

routes du 15 décembre 1967, le Code Civil du canton de Fribourg du 22 novembre 1911 et le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions ReLATeC du 1^{er} décembre 2009 donnent toutes ces indications. L'idée serait de faire un condensé de ces lois pour savoir à quelle distance du bord de chaussée on peut planter soit une haie ou une palissade ou une clôture. Pour étayer sa proposition, M. Bersier lance une vidéo qui montre le panneau « Parc - Sens obligatoire » pour accéder à la grande salle qui a déjà été déplacé d'un mètre à cause de la haie qui le précède et qui le masque. Ce cas est un exemple parmi tant d'autres !

M. Jérôme Ruffieux répond que le Conseil communal a étudié avec attention cette proposition. Il comprend parfaitement l'inquiétude de voir notamment des haies déborder sur la voie publique et empêcher la visibilité des conducteurs, cyclistes ou piétons. Mais il constate qu'à ce jour, aucun problème majeur n'a été rencontré.

Si un problème est constaté le long d'une route cantonale ou communale, il est plus efficace de contacter le propriétaire pour lui demander de couper sa haie. La commune peut agir de manière préventive, les lois cantonales actuelles le permettent.

Entre propriétaires, hors des routes du domaine public, les rapports de bon voisinage sont la meilleure manière pour trouver une solution, quitte à contacter la Justice de Paix puisque ces rapports de voisinage ne sont pas du ressort du Conseil communal.

La mise en place d'un règlement est une solution qui semble disproportionnée par rapport aux problèmes rencontrés et aux résultats escomptés. En plus, cela demanderait un relevé de contrôle systématique et une administration qui représenteraient un coût non négligeable si des employés devaient passer du temps à contrôler des hauteurs de haies.

Le Conseil communal comprend parfaitement l'inquiétude de M. Louis Bersier, mais il lui semble plus adéquat de passer par de l'information active qui se réfère aux lois cantonales, par exemple en publiant par un petit guide qui résume les lois en vigueur. Les règlements cantonaux existent et sont suffisants.

Pour cela, le Conseil communal, à la majorité, recommande au CG de refuser cette proposition.

Le Président remercie M. Ruffieux et ouvre la discussion.

M. Florian Monney rejoint l'avis du Conseil communal au niveau des lois existantes en suffisance mais évoque le manque de mise en application de ces lois et pense qu'un travail est à faire à ce niveau. En tant qu'employé communal, il demande de temps à autres à des propriétaires privés de rabattre leurs haies mais les discussions sont parfois difficiles et la voie d'un courrier officiel dans certains cas lui semble être un meilleur précepte.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de M. Louis Bersier pour l'élaboration d'un règlement sur la taille des haies, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 5 Avis contraires : 19 Abstention : 1

La proposition est rejetée par 19 voix.

14. Informations du Conseil communal

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

Parole est donnée à chaque Conseiller.

M. Pierre-Yves Dietlin : avant de donner quelques informations, le Syndic aimerait en son nom et au nom du Conseil communal tout d'abord féliciter M. Florian Monney pour sa nomination : il se réjouit beaucoup de travailler avec lui cette année. Félicitations aussi à M. Sébastien Bise pour son

entrée dans le bureau, et sa nomination à la vice-présidence. Merci aux deux pour leur engagement et leur courage ! Félicitations aussi à M. Christian Cornioley pour sa nomination au CG.

Tout particulièrement un grand merci à M. Bernard Pochon, qui a vécu une présidence disons mouvementée, qui a su faire face à toutes les pressions avec un flegme remarquable et qui a fait fi de toute considération personnelle pour mettre en avant les institutions, en allant selon M. Dietlin bien au-delà de son strict mandat pour tenter de rappeler à tous l'esprit qui a animé la fusion des deux villages. Pour tous ces efforts et pour son remarquable engagement, il peut être très fier de son année de présidence.

Comme certainement vu, le Conseil communal recherchait un chef d'équipe édilitaire. En effet, M. André Ducrest a demandé à être déchargé de la déchetterie, ce qui a amené à réfléchir à une meilleure organisation de notre édilité. Un tri parmi plus de 30 dossiers reçus, une dizaine de candidats auditionnés, tel a été le travail de la commission ad-hoc composée de Mme Pascale Arnold et MM. Nicolas Pythoud et François Guerry. La patate est encore toute chaude, le résultat des entretiens sera révélé tout prochainement. Le Conseil général sera tenu informé en primeur de la décision du Conseil communal.

Le Conseil communal a également décidé en début d'année de transformer le contrat temporaire de Mme Laetitia Wenger en CDI à 50%. Le poste n'a pas été remis au concours étant donné le taux d'activité et surtout le fait que Mme Wenger donne entière satisfaction. Cela aurait de toute manière été une mise au concours alibi.

La journée portes-ouvertes des pompiers a été repoussée au printemps 2019 parce que la livraison du nouveau véhicule n'a pas pu avoir lieu pour la date prévue initialement, et la repousser dans la deuxième moitié de l'année n'était pas possible, faute de disponibilités en moyens humains. Ce n'est d'ailleurs pas plus mal, car ce qui intéresse en priorité est la rencontre avec les responsables de l'ECAB, qui n'ont pas grand-chose de neuf à dire en ce moment, puisque plusieurs groupes de travail sont en place pour proposer d'ici la fin de l'année une mise en pratique de la nouvelle Ecalex.

Mme Dominique Rosset Blanc : quelques informations concernant les dicastères de l'eau et l'épuration regroupés puisqu'ils s'appuient tous les deux sur l'application et l'engagement au jour le jour des employés communaux ainsi que de tous ceux des entreprises sanitaires, génie-civil, gestion de l'eau et parfois aussi sapeurs-pompiers qui leur apportent aide, compétence et disponibilité. Durant l'hiver, la commune a connu quelques fuites plus ou moins importantes ainsi que des vannes défectueuses et plus grave, une panne dans une station de pompage de l'épuration. Les solutions ont été à chaque fois rapidement trouvées, le plus souvent, dans l'urgence, sans que le confort des habitants ne soit durablement invalidé. A chaque fois, c'est un grand soulagement mais la réalité est là. La vétusté de certaines installations interpelle. La commune met en place un plan de réparation et de renouvellement des installations qui est déjà en cours. Ces réalisations se font dans le cadre des budgets d'ores et déjà alloués. D'autres feront l'objet de demandes qui seront présentées lors de prochaines séances de Conseil général. Dans l'immédiat et vu la future réfection de la route cantonale de ce printemps, des contrôles de canalisations qui traversent la route seront effectués afin de procéder à des réparations et des changements de conduites si nécessaire. Quant au plan communal d'infrastructures d'eau potable, le célèbre PIEPP, il a été remis au canton pour analyse et remarques éventuelles.

Camp de ski 2019 : la commune en avait parlé au printemps dernier en accord avec la responsable de l'établissement et le Conseil communal; un groupe de travail rassemblant enseignants, moniteurs, accompagnants, équipe de soins infirmiers et cuisine lançaient la réflexion sur l'opportunité de trouver un nouveau lieu pour organiser les camps de ski de notre cercle scolaire. Ceux-ci se déroulent depuis 2011 à Melchsee-Frutt. Une station dont les infrastructures d'hébergement permettent d'accueillir une centaine d'enfants et la quarantaine d'adultes qui les accompagnent, mais les infrastructures sportives n'offrent pas les meilleures conditions. Spécialement pour les skieurs débutants, de plus en plus nombreux dans nos classes. Le camp de ski 2018 s'y est déroulé en janvier et tout s'est très bien passé. Dans les coulisses cependant, le groupe de réflexion agissait depuis plusieurs mois déjà. Les partenaires de ce groupe ont listé les différents critères inhérent à un lieu d'accueil et par importance. Mme Dominique Rosset Blanc les cite en vrac : capacité d'hébergement, possibilité de ravitaillement sur les pistes et au chalet, proximité entre lieux de vie et dortoirs, facilité de déplacement entre l'hébergement et les pistes, accès au jardin des neiges pour les débutants, qualité des pistes, entreposage des skis et y compris des abonnements à des prix abordables. Chaque membre du groupe est alors parti en quête du lieu idéal et a ensuite comparé les offres avant de prendre son bâton de pèlerin ou de skieur. Le groupe a passé deux journées à visiter des lieux qui correspondaient le mieux aux attentes et aux critères établis. En conclusion, il a proposé au Conseil communal, le Chalet des Gentianes à Haute-

Nendaz. Convaincus par les arguments et la démarche structurée et claire de ce groupe de travail que le Conseil remercie chaleureusement, les membres du Conseil communal ont validé cette proposition le lundi 5 février 2018. Le contrat est d'ores et déjà signé pour la semaine de rentrée de janvier 2019 au Chalet des Gentianes à Haute-Nendaz. Côté finance, la différence des coûts est estimé globalement à env. CHF 6'000 pour une centaine d'enfants et une trentaine d'accompagnants et pour des gains escomptés en matière d'hébergement convivial et surtout d'offres sportives. Les conséquences de l'arrêté fédéral de décembre 2017 a bien-sûr une incidence. Jusqu'à présent, les familles payaient CHF 150 par enfant, CHF 120 et CHF 90 pour les autres membres d'une même famille. Suite à l'arrêté, la participation des parents se limiterait à CHF 16 par jour et par enfant, soit un surcoût de CHF 8'000 env à charge de la commune. Si celle-ci peut compter sur l'habileté des juristes comme dit précédemment pour rétablir un peu de bon sens dans l'application de cet arrêté fédéral, même en l'état, l'avenir du camp de ski ainsi que du camp vert, selon le Conseil communal, reste à privilégier.

M. Fabien Monney : informations concernant le projet de réaménagement de la place de détente forestière le Crêt à Châbles suite à une intervention lors d'une précédente séance du Conseil général. Le Conseil communal s'est penché sur l'opportunité de réaménager cette place de détente, seule place de détente communale en forêt recensée à Châbles. M. Fabien Monney a le plaisir ce soir de présenter l'avancée de ce projet surtout pour les gens de Cheyres qui ne connaissent pas ce lieu magnifique. En l'état actuel, le foyer est en mauvais état, le béton est fondu, la grille est arrachée, les tables ont subi les outrages du temps et aucune possibilité de s'abriter. L'agencement des éléments n'est dès lors pas optimal. Au niveau de l'emplacement, cette place de détente qui offre une vue imprenable sur le lac de Neuchâtel existe depuis longtemps. Peu connue, c'est un endroit idéal pour organiser un pique-nique en forêt, en famille, pour des grillades entre amis. L'absence d'habitation à proximité est aussi un grand avantage au niveau des nuisances sonores. Le projet en lui-même consiste à créer un couvert qui protège de la pluie et du mauvais temps, doté de deux tables neuves en bois. Pour rendre plus attractif les grillades autour du feu, deux bancs en pierre seront posés à proximité du nouveau foyer. Des poubelles seront installées avec possibilité de tri. Une barrière de sécurité sera installée pour sécuriser le site. Cet espace sera destiné à la détente, aux jeux, au repos avec vue sur le lac. Le projet a été transmis récemment au canton de Fribourg pour un examen préalable. Cet examen permettra au Conseil communal de tenir compte des divers préavis des services cantonaux pour affiner le projet et le présenter ultérieurement.

M. Nicolas Pythoud : informations sur les chantiers communaux en cours et à futur. Le planning au chemin des Grèves est actuellement respecté et l'avancement des travaux se fait selon les étapes définies en début de chantier. Une petite surprise a eu lieu sur la qualité du terrain à la rentrée des vacances du bâtiment, mais dans l'ensemble, il n'y a pas eu trop de soucis avec l'humidité. Le problème a dû être réglé par la stabilisation des terrains. Actuellement, priorité est donnée sur la réalisation de la nouvelle chaussée et du trottoir. Dès que la circulation sera inversée, le chantier s'occupera de remettre en état les parcelles privées et les accotements. Il est demandé encore un peu de patience aux riverains concernant la circulation perturbée. La signalisation de chantier va évoluer en fonction de l'avancement des travaux. La fin de chantier est prévue vers la mi-mai sauf pour la couche d'assure de la route qui sera réalisée à l'été 2018, en parallèle de la couche d'assure de la route de Vaularbel.

Giratoire de la Condémine et traversée de la route cantonale. Une première séance de coordination entre la commune, le canton et les mandataires va avoir lieu la semaine prochaine. Les discussions concerneront les plannings des travaux de chaque entreprise, respectivement de chaque chantier. En effet, les parties doivent se mettre d'accord afin que chaque chantier puisse être réalisé sans perturber l'avancement et la réalisation des chantiers voisins.

Divers : M. Nicolas Pythoud profite d'avoir la parole pour annoncer aux membres collègues du Conseil communal, aux membres du Conseil général et aux citoyens, sa démission au sein du Conseil communal dans un délai relativement court et ce, pour des raisons personnelles. Il assure qu'il prendra toutes les mesures nécessaires avec ses collègues ainsi que la Préfecture pour que la passation des dossiers se passe au mieux pour la bonne marche de la commune.

Le Président remercie d'ores et déjà M. Nicolas Pythoud pour le travail accompli et les gros dossiers traités durant son mandat. Il se dit désolé d'apprendre sa démission mais peut le comprendre.

M. Sébastien Schmid montre sa fiche de rémunération de Conseiller communal, comme demandé par le Préfet dans son rapport d'enquête préliminaire sur la transparence des heures, le suivi, etc. M. Sébastien Schmid a reçu CHF 18'000 en 2017. La répartition entre les différents dicastères se présente comme suit : bâtiments 31%, administration générale 23%, Conseil communal 22%, port 11% et CG 3%, Jumelage 3%, aménagement du territoire 4% et autre 3%. 438 heures sur l'année qui correspondent env. à 21% du temps, principalement en soirée.

Centre sportif : ce gros dossier est en voie d'achèvement. Les aménagements extérieurs sont en cours de réalisation, la pose de revêtement en goudron est en attente. La pose de la cuisine sera terminée en fin de semaine, les peintures sont bientôt faites, le faux-plafond de la cuisine est posé. Les prises électriques sont en cours d'installation également. Les panneaux solaires sont posés en vrac sur le toit et doivent encore être fixés. Les luminaires et les armoires de vestiaires sont en cours de pose. Les éléments sanitaires seront posés quant à eux en dernier pour éviter des éventuels dégâts.

Suivi du budget : M. Sébastien Schmid présente l'état au 14 mars 2018

Budget de départ : CHF 1'280'000 pour la partie du centre sportif uniquement (sans l'amélioration des installations sportives annexes).

Le projet a été présenté ensuite au Conseil général avec des chiffres un peu différents : CHF 1'280'000 / CHF 50'000 frais secondaires et CHF 85'000 de divers et imprévus. Adjudiqués à ce jour : CHF 1'705'000. M. Sébastien Schmid présente les chiffres des plus-values ou ce qui n'a pas été planifié par l'architecte. Dans le cas précis, CHF 45'000 dont CHF 25'000 concernent la serrurerie métallique. CHF 15'000.- représentent un oubli concernant la récupération de l'alimentation des projecteurs de l'ancienne buvette qui va être démolie. Ce matériel devra être déplacé dans la nouvelle buvette. En résumé, les travaux supplémentaires non planifiés totalisent CHF 64'123.20. A ce jour, les adjudications et les travaux supplémentaires se montent à CHF 1'769'148.80. CHF 16'050 de provisions vont être destinés à l'achat de tables et de chaises. Il reste donc dans les divers et imprévus CHF 78'328.40 au budget. Partant du principe qu'on les dépense, l'exercice se terminera à CHF 1'863'527.20, ce qui n'est pas conforme au budget initial de CHF 1'828'000 puisqu'il équivaut à un dépassement de CHF 35'000.-. M. Sébastien Schmid prévient qu'il va tout faire pour ne pas y arriver.

Après quelques clichés, une information sur les travaux à la buvette du tennis qui commenceront courant mai après la mise à l'enquête, qui comprendront le chauffage, les douches, les sanitaires, les peintures et la cuisine.

Jumelage : l'assemblée générale a eu lieu le 16 mars 2018 à Châbles. Le Jumelage est à la recherche de deux personnes supplémentaires pour le comité. Les membres du Conseil général ou membres du public sont les bienvenus. Ils sont priés de s'annoncer auprès de K-I ou M. Paul Grandgirard.

Tourisme : le 8 mars dernier, le Conseil communal a reçu l'Union Fribourgeoise du Tourisme, Cheyres-Châbles Tourisme et également Estavayer-Payerne Tourisme. Cheyres-Châbles Tourisme a eu le plaisir d'annoncer la nouvelle Présidente, Mme Catherine Nobbs qui remplacera M. Victor Frauchiger, ainsi que la future secrétaire engagée à 50%.

M. Sébastien Schmid prévient qu'une séance est prévue avec les organisateurs du 1^{er} août : la Jeunesse de Cheyres-Châbles, Les Diablotins de Châbles, Cheyres-Châbles Tourisme et la commune afin de discuter de la synthèse des avis de chacun. Pour rappel, le Conseil général s'est prononcé, dans une séance informelle, en faveur d'une alternance du 1^{er} août. Le Conseil communal souhaite donc rencontrer les organisateurs pour leur faire part des différents souhaits de chacun et définir une voie commune pour l'organisation de ces festivités.

15. Informations du Conseil général

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Informations du bureau :

M. Bernard Pochon informe que le Bureau a pris note des changements à la tête de deux groupes : suite à la démission de M. Patrick Chanez, Mme Janine Grandgirard est la nouvelle Cheffe du Groupe « Entente » et suite à l'élection de M. Florian Monney à la Présidence du Conseil général, M. Yves Chanez est le nouveau Chef du groupe « Châbles ».

La procédure de rémunérations des Conseillères et Conseillers généraux utilisée en 2017 assurait un excellent contrôle, mais elle augmentait le travail et le risque d'erreur. Le Bureau et la commission financière ont élaboré une nouvelle procédure simplifiée que les Présidents de commissions ont reçue de jour.

Dans le dernier Cheyres-Châbles Info, M. Simon Maendly, Conseillers des Energies et M. Bernard Pochon ont le plaisir de convier chacun à la projection du film « Demain » le 25 avril prochain à la grande salle de Cheyres. Le but de cette démarche est d'ouvrir les esprits à des solutions nouvelles mais concrètes et d'échanger ensemble sur les idées et les projets de chacun à mettre en œuvre à l'échelle communale et régionale.

Le Bureau du Conseil général s'est inscrit comme bénévole pour Châbles 2018, le tir en campagne au mois de juin. Par cet engagement, il invite la population à s'inscrire comme bénévole dans les différentes manifestations de l'année, non seulement pour soutenir les sociétés, mais également pour connaître d'autres personnes et ainsi faire vivre notre commune.

Il donne la parole aux présidents des commissions qui désirent communiquer des informations sur le travail de leur commission.

Commission de naturalisations :

Mme Magali Chanez informe que la commission a rencontré en date du 6 février 2018, M. Stéphane Marteau dans le cadre de sa demande de naturalisation ordinaire. Au vu de l'analyse du dossier et des réponses satisfaisantes obtenues par le requérant, la commission a donné un préavis favorable pour cette demande. La commission a reçu depuis une nouvelle demande de naturalisation et une réunion a déjà eu lieu pour la prise de connaissance du dossier. Les requérants seront reçus vendredi prochain. Des nouvelles à ce propos seront données la prochaine fois.

Commission de bâtisse pour la ferme Märki :

M. Pierre-Yves Dietlin donne quelques très brèves informations sur la ferme Märki. Depuis le dernier Conseil général, la commission s'est réunie une fois en février. Elle se réunit la prochaine fois vendredi 23 mars. Le concept général est approuvé.

Comme prévu, la question fondamentale reste celle des gros sous. Le projet est peu rentable et comporte un risque financier non négligeable pour la commune, d'autant plus qu'il ponctionne fortement notre capacité financière. Un financement traditionnel lui paraît non pas impossible, mais très difficile. Une variante de financement est peut-être envisageable, elle est actuellement à l'étude, mais elle doit tout d'abord être présentée à la commission vendredi. M. Dietlin ne peut donc rien dire de plus ce soir.

Quoi qu'il en soit, une décision devra être prise par la commission lors de sa séance du 20 avril, de manière à être en mesure de présenter le dossier qui sera soumis au vote du Conseil général lors de sa prochaine séance.

M. Pierre-Yves Dietlin a parlé en décembre d'une séance spéciale concernant les infrastructures et la ferme Märki que la commune organiserait ce printemps à l'attention du CG; le Conseil communal a décidé de la rendre publique le 23 mai prochain, juste avant le prochain Conseil général. Ainsi, les membres du CG pourront voter en toute connaissance de cause.

Rapport du Président :

« Chers Diables d'Étourneaux,

Vous m'avez fait l'honneur d'être élu premier Président de Cheyres-Châbles et j'espère que j'ai répondu à vos attentes. La première année d'une fusion demande toujours passablement de travail afin de mettre en commun les biens, les services et les façons de travailler.

Les services communaux ont très bien assimilé le mariage, tout particulièrement le Bureau communal. Je les remercie car ce sont les services qui font fonctionner une commune. Pour preuve, la Belgique n'avait pas de gouvernement pendant une longue période et la Belgique existe toujours.

Les Conseillères et Conseillers communaux ont dû assimiler de nouveaux dicastères, connaître un nouveau village, travailler à la rédaction de nouveaux règlements, poursuivre les projets en cours et débiter les nouveaux projets. Lors des derniers mois, j'ai pu apprécier les contacts avec chacune et chacun. Les séances de tractanda avec le Bureau du Conseil général se déroulent dans une bonne ambiance et sont très constructives. Cependant, je remarque que les Conseillères et Conseillers communaux ont vraiment beaucoup de travail et qu'il serait judicieux de repenser le fonctionnement afin de soulager les actuels Conseillers et de ne pas freiner de futures vocations. A méditer.

Quant au Conseil général, les nouveaux ont bien assimilé la procédure et si les débats publics sont parfois ternes, les débats en séance d'information sont bien disputés et animés. J'aurais tout de même deux remarques à formuler : rappelez-vous que la courtoisie est une vertu du dialogue et que la présence en séance et en commission est un devoir délégué. Vous recevrez prochainement votre taux personnel de participation que vous jugerez en votre âme et conscience. En une année, nous avons regretté les démissions de deux membres compétents. Afin de stopper la contagion, je vous demanderai de mettre l'accent sur le plaisir de collaborer au futur de notre commune. Plaisir que j'ai trouvé au sein du Bureau, que je remercie chaleureusement.

Comme Président, j'ai apprécié les rôles de relation entre les deux Conseils, de médiateur et de rassembleur. Par contre, la remise en cause récurrente des décisions est pénible. « Une mauvaise décision est meilleure qu'aucune décision » disait déjà Sun Tsu. Les réunions inter-communales ou cantonales sont très enrichissantes et je souhaite un énorme plaisir à mon successeur de porter haut les couleurs de notre commune à l'extérieur. Reçois, Cher Florian, ce drapeau et mes meilleurs vœux pour ton année de présidence.

Un grand merci à ma famille que j'invite à refaire une soirée cocooning, télé, X-Box avec plein de choses crades à manger et à boire, ça m'a manqué cet hiver.

Voilà Chers Diables détournés, vous n'aurez plus à supporter ma voix et ma plume. Merci et bon vent ». Bernard Pochon

16. Divers

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le 2 octobre dernier, le Conseil général a accepté la proposition de M. Raphaël Balestra concernant l'établissement de enveloppes préaffranchies pour les votations. Comme chacun a pu le remarquer lors des votations du 4 mars dernier, le Conseil communal a déjà mis en œuvre cette proposition. Le Président demande donc à M. Raphaël Balestra s'il est d'accord que sa proposition soit retirée de la liste des propositions en suspens et qu'elle soit classée comme proposition mise en œuvre.

M. Raphaël Balestra retire sa proposition.

Y a-t-il une remarque concernant ce point ? - non

Suivi des questions de la séance précédente.

Deux questions sont en suspens depuis la dernière assemblée :

➤ **question** de M. Florian Monney sur le prix de location du local du feu.

M. Pierre-Yves Dietlin explique que le calcul est fort simple. CHF 2'000 de loyer qui font CHF 24'000 par année et CHF 300 de charges, donc CHF 3'600. Total CHF 27'600. S'ajoute CHF 2'400 de marge pour des petites modifications à apporter sur du mobilier; p.ex. cette année avec l'achat d'une antenne pour favoriser les transmissions lors de cours.

➤ **question** de M. Louis Bersier : sens unique à la Grappe.

M. Jérôme Ruffieux relève que la question avait été posée par M. Philippe Rapo. « Juste » répond le Président. M. Ruffieux rapporte qu'en contrôlant le permis de construire, il a constaté que le sens unique est dessiné mais pas mentionné dans le permis de la Grappe.

Remarque de M. Bernard Pillonel au sujet des pompiers. Il se dit déçu du message apporté par M. Pierre-Yves Dietlin toute à l'heure concernant le report de la visite du local du feu, visite demandée par le Conseil général puisque les thèmes tels que les investissements ou la nouvelle organisation auraient été traités lors de cette visite. Il tient à noter qu'en raison de la présence fréquente des pompiers au nouveau local du feu, le CG a été interpellé à plusieurs reprises par les gens du village pour avoir des détails quant à cette nouvelle organisation. M. Bernard Pillonel pense dès lors personnellement que reporter des choses n'est pas forcément une bonne chose pour l'instant.

Question de M. Bernard Pillonel concernant les feux et les trottoirs à la Condémine. En effet, ce thème abordé il y a déjà 2 ou 3 ans par M. Victor Hänggeli demandait l'installation d'un feu à pousoir pour garantir la sécurité des piétons.

M. Nicolas Pythoud répond qu'un contact a eu lieu avec le Service des ponts et chaussées à ce sujet qui déconseille ce système mais qui est favorable de sécuriser 2 ou 3 passages piétons dans le cadre de la traversée de la route cantonale. Lors de ces travaux, des tubes seront posés en prévision de éventuels feux. Le plus gros souci se situe vers l'église. Un aménagement est déjà prévu à cet endroit au moyen d'une zone d'attente sécurisée. M. Nicolas Pythoud tient à préciser qu'actuellement le canton refuse les feux clignotants orange et le feu envisagé sera à trois couleurs, ce qui représente un coût important.

Question de M. Bernard Pillonel relative au nouveau centre sportif. Est-ce qu'une location sera envisageable pour les citoyens, qu'en sera-t-il du plan de clés et quels tarifs seront prévus pour ces futures locations ?

M. Sébastien Schmid répond que le centre sportif a été conçu pour être à disposition de plusieurs sociétés sportives telles que le foot et le skater, selon des périodes différentes tout au long de l'année. Ce bâtiment a été conçu également pour être utilisé par d'autres sociétés locales ou privées qui pourront louer la buvette ou cuisine et buvette. L'entreprise de quincaillerie choisie est en train d'établir un plan de clés. La buvette offre également deux zones de froid permettant d'en avoir une principale pour la société locale qui l'utilise et une qui pourrait être utilisée pour une éventuelle location avec accès aux boissons. L'étude du fonctionnement du centre sportif est en cours et M. Sébastien Schmid met sur papier toutes les options qui seront possibles. L'organisation d'ordre plus général est plus compliquée à mettre en place. En effet, jusqu'ici, les sociétés sportives géraient elles-mêmes les locations de buvette et à l'avenir, M. Schmid n'est pas certain de continuer sur ce même principe. Même chose au niveau de la répartition des factures d'électricité ou autre.

Question de M. Sébastien Poretti à propos du poste de chef de la voirie. Il n'a pas vu dans l'annonce publiée, l'obligation de faire partie du corps des sapeurs-pompiers. A son avis, il trouverait intéressant que la personne choisie pour ce poste, tout comme le reste du personnel communal, fasse partie du corps des sapeurs-pompiers en raison d'acte de présence au village durant la journée. Ce qui n'est pas toujours le cas pour les autres pompiers de milice qui travaillent à l'extérieur en journée. Pour garantir l'efficacité des interventions qui est déjà très bonne actuellement, cette option la renforcerait encore davantage. La commune a-t-elle donc prévue dans le cahier des charges du chef de la voirie, son intégration au sein du corps des sapeurs-pompiers et qu'en est-il pour le reste du personnel communal ?

M. Pierre-Yves Dietlin répond que cette option fait partie des nombreux critères dont le groupe de travail a tenu compte mais à ce jour, il n'a pas eu de retour de sa part mais imagine que ce n'est pas un critère totalement décisif ou rédhibitoire.

Question de M. Pierre Morax qui souhaiterait savoir où en est le projet de pose de miroir au carrefour de la Planna.

M. Nicolas Pythoud répond qu'il doit reprendre contact avec M. Pillonel, propriétaire de la maison qui, lors d'une première entrevue, n'était pas favorable à la pose d'un miroir simple ou double contre sa façade. Il va dès lors tenter de le convaincre, d'autant plus que M. Pillonel n'est pas insensible au souhait des intervenants voulant davantage de sécurité à cet endroit.

Remarque de M. Pierre Morax concernant l'approbation du règlement scolaire dont il s'est abstenu de voter puisque le Conseil général n'a pas d'autre choix que d'accepter ce règlement. Pour lui, ce genre d'objet à passer au vote est une perte de temps.

Mme Dominique Rosset Blanc répond qu'il y aura encore d'autres règlements adaptés à la nouvelle commune qui seront soumis au vote du CG. C'est une façon toutefois d'en prendre connaissance.

Question de M. Yves Chanez qui demande si le projet de réaménagement de la place de détente forestière le Crêt à Châbles prévoit des WC ?

M. Fabien Monney répond que cette option ne figure pas dans le projet mais il prend note.

Remarque de M. Louis Bersier concernant les différents règlements qui existent concernant la taille des haies. Il détient en effet un résumé qui tient sur une page et qui indique les directives. Comme il a déjà dit précédemment, de temps en temps, il faut intervenir et faire appliquer les

règlements. Au sujet du panneau « Parking - Sens obligatoire » qui a été déplacé d'un mètre, s'il l'on doit le redéplacer d'un mètre pour qu'il soit visible, il va se retrouver au milieu de la route !

Question de Mme Krisztina Prébandier concernant la location des salles. Est-ce que l'accès aux disponibilités des salles sera publié sur le site internet de la commune ?

M. Sébastien Schmid répond qu'à ce jour, les tableaux des salles sont gérés par Mme Danielle Bise au secrétariat mais ne sont pas publiés car on ne souhaite pas louer à n'importe qui. Beaucoup de demandes viennent d'ailleurs et ne suscitent pas d'intérêt. D'autres communes ont connu des mauvaises expériences en louant les salles à des gens de l'extérieur. Par contre, au niveau du centre sportif, une entente sera mise en place pour savoir quel jour il n'y a pas de match, de entraînements, un comité ou autre. A ce jour, on préfère manager en interne.

Avant de clore l'assemblée, le Président passe la parole à M. Florian Monney qui souhaite s'exprimer suite à son élection.

Au vu de la méthode de l'élection de ce soir pour la présidence, M. Florian Monney ne sait pas s'il sera mieux ou pas que M. Poutine. Dans tous les cas, il remercie chacun pour la confiance témoignée. Il assure qu'il fera tout son possible pour ne pas décevoir et s'engagera pour le bien de la commune. Il a été dit ce soir que durant son année de vice-présidence, il a appris beaucoup de choses et pour ce soir, il a appris qu'il était de coutume dans la commune que le nouveau Président remercie le Président sortant. M. Florian Monney aurait pu écrire un livre sur l'année de présidence de M. Bernard Pochon mais le but n'étant pas de prolonger la soirée, il fera court. S'adressant à M. Bernard Pochon : *« Cher Bernard, il y a un peu plus d'un an, la fusion de notre commune était née. Sur le port, un gros bateau attendait un capitaine. Nous, les Conseillers et Conseillères généraux, nous observions cette embarcation sans que personne n'ose prendre les commandes. Nous savions tous que durant cette première année, au large, les eaux risquaient d'être parfois un peu agitées. Toi Bernard, tu as eu le courage de prendre la barre. Grâce à ton engagement, à ta clairvoyance et à ta diplomatie, tu as toujours gardé le gouvernail bien en main. Durant ce voyage, les tempêtes ne t'ont pas épargné. De temps à autre, les eaux se calmaient. A peine le temps de respirer et voilà que de nouvelles vagues se pointaient déjà de nouveau à l'horizon. Mais toi, en bon capitaine, tu as toujours su regarder droit devant en sachant où tu voulais diriger ton navire. Tu as œuvré, avec pour objectif, la clarté et l'apaisement pour le bien de notre commune. Grâce à toi, ce bateau va pouvoir maintenant continuer à naviguer vers les divers défis qui nous attendent. C'est par ces quelques mots que le bureau et les membres du Bureau et du Conseil général te remercient pour ton engagement et ton courage. Après avoir traversé toutes ces eaux tumultueuses, les membres du Bureau ont le plaisir de t'offrir un ticket d'embarcation pour des eaux beaucoup plus calmes »*. Il propose à l'assemblée de remercier M. Bernard Pochon par des applaudissements.

M. Bernard Pochon remercie M. Florian Monney.

La parole n'étant plus demandée, le Président profite de souhaiter à toutes et à tous de passer de belles fêtes de Pâques. Il remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il clôt la séance à 22h23 et remet la cloche à M. Florian Monney.

Pour le bureau du Conseil général	
Le Président :	La secrétaire :
Bernard Pochon	Danielle Bise

Cheyres, le 27 mars 2018

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 28 mai 2018, à 20h, à Châbles.